



Secours suisse d'hiver, Zurich

Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale des délégués
Comptes annuels 2018/2019



KPMG SA
Audit
Räffelstrasse 28
CH-8045 Zurich

Case postale
CH-8036 Zurich

T +41 58 249 31 31
F +41 58 249 44 06
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale des délégués du
Secours suisse d'hiver, Zurich

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe) du Secours suisse d'hiver pour l'exercice arrêté au 30 juin 2019. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux exigences légales et aux statuts incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

KPMG SA

Michael Herzog
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Reto Kaufmann
Expert-réviser agréé

Zurich, le 25 septembre 2019

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe)

Bilan au 30 juin

2018/2019

2017/2018

Désignation	Remarques	CHF	CHF
ACTIF			
Actif circulant			
Liquidités	1	2,382,338.93	7,565,653.68
Titres	2	6,940,210.04	3,340,044.59
Créances résultant de ventes et prestations	3	75,248.75	79,657.80
Autres créances à court terme	4	101,461.54	108,419.44
Stocks		37,569.90	35,127.45
Comptes de régularisation	5	408,861.55	97,863.26
Total actif circulant		9,945,690.71	11,226,766.22
Actif immobilisé			
Immobilisations financières	6	126,651.65	126,651.65
Immobilisations incorporelles	6	1,052,700.00	1,081,842.00
Immobilisations corporelles	6	41,778.70	48,596.00
Total actif immobilisé		1,221,130.35	1,257,089.65
Total actif		11,166,821.06	12,483,855.87
PASSIF			
Engagements à court terme			
Dettes résultant de livraisons et de prestations		413,435.95	122,989.10
Comptes de régularisation passifs		64,044.05	301,375.56
Total engagements à court terme		477,480.00	424,364.66
Dettes financières à long terme			
Réserve		0.00	100,000.00
Total dettes financières à long terme		0.00	100,000.00
Capital des fonds (dons affectés)			
Fonds empowerment d'enfants défavorisés		100,000.00	100,000.00
Total capital des fonds	7	100,000.00	100,000.00
Capital de l'organisation			
<i>Capital lié</i>			
Fonds soutien assuré pour empowerment enfants & adolescents		590,000.00	0.00
Réserve de fluctuation de valeur		1,041,024.90	501,000.00
<i>Capital libre</i>			
Fonds général de réserve		8,946,100.00	11,350,300.00
Capital libre généré (incl. résultats annuel)		12,216.16	8,191.21
Total capital de l'organisation	7	10,589,341.06	11,859,491.21
Total passif		11,166,821.06	12,483,855.87

Compte d'exploitation

2018/2019

2017/2018

Désignation	Remarques	CHF	CHF
Produits			
<i>Produits en espèces collectes association centrale</i>	8	3,072,586.39	2,670,245.84
<i>Dons non affectés</i>		840,417.39	1,183,914.30
<i>Dons affectés</i>		205,300.00	200,000.00
<i>Legs</i>	9	700,089.58	64,500.00
<i>Participation ramassage vêtements usagés Texaid</i>	10	364,472.00	340,000.00
Total produits acquisition de fonds		5,182,865.36	4,458,660.14
Produits relatifs aux projets de don de lits		487,618.62	429,486.39
Total produits issus de prestations fournies		487,618.62	429,486.39
4,5% de collectes des organisation cantonales (OC)	11	182,806.07	168,355.37
Cotisations OC proportionnelles à la population résidente	11	52,880.00	215,056.00
Total des cotisations		235,686.07	383,411.37
Produit des services aux OC pour collectes	11	257,996.17	233,486.09
Produit net commercialisation Birnel	12	69,543.23	71,870.10
Produit Secrétariat Fondation Schwiizer hälfed Schwiizer		92,850.52	92,786.04
Autres produits pour services rendus		2,135.56	3,217.07
Total des autres produits pour services rendus		422,525.48	401,359.30
Total des produits		6,328,695.53	5,672,917.20
Coûts directs de projet			
<i>Coûts de personnel projet</i>	13	-316,000.00	-321,000.00
Dépenses d'accompagnement des projets		-1,010.35	-7,227.25
Aide lits		-805,959.88	-733,909.98
Aide vêtements		-880,728.90	-1,091,126.60
Fournitures scolaires pour tous		-130,350.25	-88,987.12
Total biens, services et marchandises		-1,817,039.03	-1,914,023.70
		-668,856.00	-489,943.30
Encouragement des activités extrascolaires pour enfants & adolescents			
Soutiens aux coûts de la santé		-1,369,649.25	-1,107,319.40
Financements complémentaires		-277,186.75	-191,679.05
Autres prestations de soutien financières		-574,955.25	-815,778.15
Prestations de soutien financières		-2,890,647.25	-2,604,719.90
<i>Contributions affectées à des OC</i>	11	-673,025.95	-799,056.00
Total des coûts directs de projets		-5,697,722.58	-5,646,026.85

Compte d'exploitation		2018/2019	2017/2018
Désignation	Remarques	CHF	CHF
Frais d'obtention et de financements			
<i>Frais de communication</i>		-324,493.15	-327,008.08
<i>Frais de collecte de l'association centrale (sans publicité /PR)</i>		-796,712.08	-540,835.31
Total frais d'obtention et de financements	14	-1,121,205.23	-867,843.39
Coûts administratifs et autres			
<i>Prestations de services de collecte, achat de marchandises</i>		-327,656.34	-254,937.51
<i>Frais de personnel</i>	13	-458,045.87	-431,752.88
<i>Frais de voyage et de représentation</i>	15	-18,515.05	-13,265.38
<i>Frais administratifs</i>		-182,137.84	-182,086.96
<i>Frais d'entretien</i>		-5,303.99	-7,903.61
<i>Frais TVA</i>		6,825.63	-119,395.29
<i>Amortissements</i>		-61,535.35	-53,440.50
<i>Pertes sur débiteurs</i>		0.00	-600.00
Total des coûts administratifs et autres		-1,046,368.81	-1,063,382.13
Résultat d'exploitation		-1,536,601.09	-1,904,335.17
Résultat financier			
Participation 1/3 au produit de l'immeuble Clausiusstr.45	16	50,966.05	47,282.65
Intérêts/rendement de titres		242,224.18	49,474.57
Dividende Texaid Textil-Verwertungs AG		25,000.00	50,000.00
Produits financiers		318,190.23	146,757.22
Frais bancaires		-51,739.29	-40,007.37
Charges financières		-51,739.29	-40,007.37
Résultat avant variation du capital des fonds		-1,270,150.15	-1,797,585.32

Compte d'exploitation

2018/2019

2017/2018

Désignation	Remarques	CHF	CHF
Variation du capital des fonds			
Allocations/Utilisations au fonds empowerment d'enfants défavorisés		0.00	0.00
Résultat annuel (avant allocations au capital de l'organisation)		-1,270,150.15	-1,797,585.32
Allocations(-)/Utilisations(+) fonds de compensations		0.00	1,000,000.00
Allocations(-)/Utilisations(+) fonds action lits		0.00	1,000,000.00
Allocations(-)/Utilisations(+) fonds pour dégâts élémentaires		0.00	500,000.00
Allocations(-)/Utilisations(+) fonds pour secours financier		0.00	1,000,000.00
Allocations(-)/Utilisations(+) fonds action vêtements		0.00	370,000.00
Allocations(-)/Utilisations(+) fonds appareils ménagers		0.00	100,000.00
Allocations(-)/Utilisations(+) fonds de soutien projets		0.00	1,000,000.00
Allocations(-)/Utilisations(+) soutien assuré pour empowerment enfants & adolescents		-590,000.00	
<i>Allocations(-)/Utilisations(+) à la réserve de fluctuation de valeur</i>		<i>-540,024.90</i>	<i>9,000.00</i>
<i>Allocations(-)/Utilisations(+) au fonds général de réserve</i>		<i>2,404,200.00</i>	<i>-4,909,200.00</i>
<i>Allocations(-)/Utilisations(+) au capital libre - résultat de l'exercice</i>		<i>-4,024.95</i>	<i>1,167,785.32</i>
<i>Allocations(-)/Utilisations(+) à réévaluation</i>		<i>0.00</i>	<i>560,000.00</i>
		0.00	0.00

Tableau de flux de trésorerie

2018/2019

2017/2018

CHF

CHF

Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation

Résultat annuel (avants variations du capital des fonds et de l'organisation)	-1,270,150.15	-1,797,585.32
Amortissements	61,535.35	53,440.50
Diminution/augmentation titres	-3,600,165.45	62,480.85
Diminution/augmentation créances	11,366.95	8,552.53
Diminution/augmentation stocks	-2,442.45	2,318.45
Diminution/augmentation comptes de régularisation actif	-310,998.29	107,081.95
Diminution/augmentation dettes financières à court terme et comptes de régularisation passif	53,115.34	180,868.68
Diminution/augmentation dettes financières à long terme	-100,000.00	100,000.00
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	-5,157,738.70	-1,282,842.36

Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement

Investissements en immobilisations corporelles	24,200.00	0.00
Investissements en immobilisations incorporelles	-49,776.05	-72,894.50
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	-25,576.05	-72,894.50

Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement

0.00

0.00

Variation des liquidités

-5,183,314.75

-1,355,736.86

Etat des liquidités au 1er juillet 2018 (2017)

7,565,653.68

8,921,390.54

Etat des liquidités au 30 juin 2019 (2018)

2,382,338.93

7,565,653.68

Justificatif variation des liquidités

5,183,314.75

1,355,736.86

Tableau de variation du capital 2018/19

Désignation	Etat 01.07.2018 CHF	Allocations CHF	Utilisation CHF	Etat 30.06.2019 CHF
Variations du capital de fonds				
Fonds d'aide pour enfants défavorisés	100,000.00	205,300.00	-205,300.00	100,000.00
Total fonds avec affectation limitée	100,000.00	205,300.00	-205,300.00	100,000.00
Variations du capital de l'organisation				
Capital lié				
Fonds sassuré aide enfants défavorisés	0.00	590,000.00	0.00	590,000.00
Réserve de fluctuation de valeur	501,000.00	540,024.90	0.00	1,041,024.90
Total capital lié	501,000.00	1,130,024.90	0.00	1,631,024.90
Capital libre				
Fonds général de réserve	11,350,300.00	0.00	-2,380,000.00	8,946,100.00
Capital libre généré (incl. résultats annuel)	8,191.21	4,024.95	0.00	12,216.16
Total capital libre	11,358,491.21	4,024.95	-2,380,000.00	8,958,316.16
Total capital de l'organisation	11,859,491.21	1,134,049.85	-2,380,000.00	10,589,341.06

Tableau de variation du capital 2017/18

Désignation	Etat 01.07.2017 CHF	Allocations CHF	Utilisation CHF	Etat 30.06.2018 CHF
Variations du capital de fonds				
Fonds empowerment d'enfants défavorisés	100,000.00	200,000.00	-200,000.00	100,000.00
Total fonds avec affectation limitée	100,000.00	200,000.00	-200,000.00	100,000.00
Variations du capital de l'organisation				
Fonds de compensation du SSH	1,000,000.00	0.00	-1,000,000.00	0.00
Fonds action lits	1,000,000.00	0.00	-1,000,000.00	0.00
Fonds dégâts élémentaires	500,000.00	0.00	-500,000.00	0.00
Fonds secours financier	1,000,000.00	0.00	-1,000,000.00	0.00
Fonds action vêtements	370,000.00	0.00	-370,000.00	0.00
Fonds appareils ménagers	100,000.00	0.00	-100,000.00	0.00
Fonds soutien de projets	1,000,000.00	0.00	-1,000,000.00	0.00
Réserve de fluctuation de valeur	510,000.00	0.00	-9,000.00	501,000.00
Capital lié (1)	5,480,000.00	0.00	-4,979,000.00	501,000.00
Fonds général de réserve	6,441,100.00	4,909,200.00	0.00	11,350,300.00
Capital libre généré (incl. résultats annuel)	1,175,976.53	0.00	-1,167,785.32	8,191.21
Réévaluations	560,000.00	0.00	-560,000.00	0.00
Capital libre	8,177,076.53	4,909,200.00	-1,727,785.32	11,358,491.21
Capital de l'organisation	13,657,076.53	4,909,200.00	-6,706,785.32	11,859,491.21

(1) À la demande du comité central, les fonds réservés ont été dissous au profit du fonds de réserve

Tableau de variation du capital 2017/18

Désignation	Etat 01.07.2017 CHF	Allocations CHF	Utilisation CHF	Etat 30.06.2018 CHF
-------------	---------------------------	--------------------	--------------------	---------------------------

Retraitement

Au cours de l'exercice sous revue, il a été déterminé que le bien immobilier destinés au propre usage a été évalué à leur valeur du marché et non à son coût d'acquisition diminué des amortissements. Il a été calculé en fonction de ce que la propriété représentait et l'année précédente a été ajustée en conséquence. Cela a eu les effets suivants sur les chiffres de l'année précédente :

Compte d'exploitation

2017/18

	CHF
Résultat de l'exercice avant variation du capital du fonds (avant correction)	-1,206,785.32
Correction du résultat d'évaluation du bien immobilier	-566,600.00
Correction de l'amortissement du bien immobilier	-24,200.00
Résultat de l'exercice avant variation du capital du fonds (après correction)	-1,797,585.32

Bilan

30 juin 2018

	CHF
Immobilisations corporelles (avant correction)	1,781,542.00
Correction des amortissements jusqu'en 2016/17	-108,900.00
Corrections amortissements et évaluation 2017/18	-590,800.00
Immobilisations corporelles (après correction)	1,081,842.00
Fonds de réserve générale (avant correction)	12,050,000.00
Correction des amortissements jusqu'en 2016/17	-108,900.00
Corrections amortissements et évaluation 2017/18	-590,800.00
Fonds de réserve générale (après correction)	11,350,300.00

Annexe aux comptes annuels 2018/19

Principes régissant l'établissement des comptes

Généralités

Les comptes sont établis conformément aux recommandations comptables Swiss GAAP RPC (RPC fondamentales et RPC 21), aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations), aux prescriptions de la fondation ZEWÖ ainsi qu'aux dispositions des statuts du Secours suisse d'hiver. Les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Secours suisse d'hiver

Forme juridique

Le Secours suisse d'hiver avec siège à Zurich est une association politiquement et confessionnellement neutre d'utilité publique répondant aux termes de l'art. 60 et suivants du CC.

Publication des comptes annuels

Les comptes sont publiés en français et en allemand. En cas de divergences entre les langues, la version allemande fait foi.

Organisations proches du Secours suisse d'hiver et périmètre de consolidation

Le Secours d'hiver est une œuvre d'entraide active sur l'ensemble du territoire national et composée de l'association centrale appelée Secours suisse d'hiver ainsi que de ses 27 antennes cantonales et régionales. L'association centrale du Secours suisse d'hiver est l'organisation faitière des antennes cantonales à l'usage desquelles elle émet des concepts et directives pour l'accomplissement des tâches du Secours d'hiver et les soutient par des conseils et des services.

Les organisations cantonales sont juridiquement autonomes et le Secours suisse d'hiver n'exerce aucune influence déterminante sur elles. Comme elles ne sont pas soumises à un contrôle centralisé ni à une administration commune, aucune raison matérielle n'exige un bilan consolidé. Les organisations cantonales et l'association centrale collaborent en tant que partenaires. Toutes les transactions essentielles avec les organisations proches de l'association centrale figurent dans les comptes annuels.

Principes appliqués en matière d'établissement du bilan et d'évaluation

Sans autre mention, les différents éléments du bilan ont été comptabilisés à leur valeur vénale à la date de clôture de l'exercice. D'éventuels intérêts courus sont considérés comme la valeur

vénale de l'élément concerné. La comptabilité est établie en francs suisses. Les actifs et les passifs en devises étrangères sont évalués en fonction des cours à la date de clôture.

Disponibilités et titres

Les disponibilités comprennent la caisse, les comptes postaux, les comptes bancaires ainsi que les dépôts à court terme avec une échéance résiduelle de trois mois au maximum. Outre les titres proprement dits, font également partie des titres les placements assimilables aux titres, p. ex. des parts de fonds de placement évaluées à la valeur boursière, ainsi que les dépôts à terme avec une échéance résiduelle de plus de trois mois.

Créances résultant de livraisons et prestations et autres créances à court terme

Celles-ci comprennent des créances résultant de livraisons et de prestations. Les autres créances se composent d'impôts anticipés et de TVA remboursables, d'un compte de versement de primes de prévoyance professionnelle (LPP) ainsi que d'un avoir vis-à-vis du consortium immobilier Clausiusstrasse 45. Les bons Cumulus de Migros et les chèques REKA que nous avons reçus sont comptabilisés sous le poste Autres créances à court terme. Les évaluations sont comptabilisées à la valeur nominale.

Stocks

La position Stocks inclut le stock de Birnel du Secrétariat central ainsi que le stock de literie auprès du transporteur. La valeur des marchandises est calculée au prix de revient ou au prix le plus bas de la valeur réalisable.

Actifs de régulation

Ce poste comprend les actifs (crédit) qui résultent de la délimitation catégorielle et temporelle des postes individuels des charges et des produits. Leur évaluation est comptabilisée en fonction de leur valeur nominale. D'éventuels intérêts générés par des placements de titres sont évalués à leur valeur vénale et ne sont pas pris en considération dans ce poste lors de l'établissement du bilan.

Immobilisations financières

Ce poste comprend l'investissement stratégique dans Texaid-Textilverwertungs-Aktiengesellschaft (TVAG).

Ils sont évalués au coût d'achat historique diminué des amortissements planifiés ou non planifiés (dépréciation) nécessaires.

Immobilisations corporelles

Ce poste comporte un immeuble qui appartient pour un tiers au Secours suisse d'hiver qui pourrait être vendu pour servir aux buts de l'association ainsi que les ordinateurs et le mobilier indispensables au Secours suisse d'hiver pour accomplir ses prestations et assurer son administration.

L'évaluation des ordinateurs et du mobilier part de la valeur d'achat de laquelle ont été déduits les amortissements planifiés, et sont généralement amortis sur trois ans.

Des achats inférieurs à 5,000.00 CHF ne sont pas activés. L'immeuble est évalué à son coût d'acquisition moins les amortissements planifiés, sur la base d'une durée d'utilisation de 50 ans.

Créances résultant de ventes et prestations

Dans ce poste figurent divers engagements résultant de fournitures et de prestations. Leur évaluation correspond à la valeur nominale.

Passifs de régulation

Ce poste comprend les passifs présentés conformément aux principes de la délimitation périodique et du rattachement des charges aux produits. Leur évaluation se fait en fonction de leur valeur nominale.

Capital des fonds

Le capital de fonds comprend des moyens financiers mis à la disposition de l'organisation pour des buts clairement définis (dons affectés).

Capital lié généré

Le capital lié comprend les fonds utilisés par l'organisation à des fins clairement définies et restrictives.

L'utilisation du capital lié est régie par le règlement du Fonds du Secours suisse d'hiver. Les revenus des placements des différents fonds ne font l'objet d'aucune affectation.

En outre, la réserve de fluctuation de valeurs est séparée du capital lié. Elle sert à couvrir le risque de perte sur les placements en valeurs mobilières. La réserve de fluctuation, qui est présentée séparément, s'élève à 15 pour cent du portefeuille de titres évalué à la valeur de marché.

Capital libre

Ce poste contient les moyens financiers à libre disposition dans le cadre des buts fixés par les statuts du Secours suisse d'hiver. Une fois qu'elle a rempli ses engagements, l'organisation est libre de les utiliser conformément à ses buts. Dans le capital librement disponible, il faut distinguer celui qui provient des excédents des résultats et celui du fonds général de réserve dont le comité central détermine d'année en année le montant qu'il y a lieu de lui attribuer.

Principes concernant le compte des flux monétaires

Le compte des flux monétaires se base sur le fonds de liquidités. Le compte des flux monétaires indique les fluctuations du fonds, en distinguant les facteurs d'activité d'exploitation, d'investissement et de financement. Il est établi selon la méthode indirecte.

Principes de calcul des variations du capital

Le tableau de variation du capital montre l'évolution du capital de et de chaque composante du capital lié et du capital libre, ventilés en "affectations" et "utilisations".

Remarques concernant certains postes du bilan

1) Liquidités

Composition	30.06.2019	30.06.2018
	CHF	CHF
Caisse	2,089.50	3,537.30
Postfinance	368,470.68	5,847,541.81
Banque	2,011,778.75	1,714,574.57
	<u>2,382,338.93</u>	<u>7,565,653.68</u>

2) Titres

Le portefeuille de titres est géré par deux banques. L'objectif de la politique d'investissement du Secours d'hiver consiste à conserver le capital et à obtenir si possible un petit rendement. Les titres sont répartis comme suit :

Catégories d'investissement	30.06.2019		30.06.2018	
	CHF	en %	CHF	en %
Obligations	5,039,000.00	73%	2,406,802.00	72%
Actions	1,901,210.04	27%	933,242.59	28%
	<u>6,940,210.04</u>	100%	<u>3,340,044.59</u>	100%

Il existe un règlement d'investissement qui définit les principes, les directives, les tâches et les compétences à respecter lors de la gestion d'actifs financiers.

3) Créances résultant de livraisons et de prestations

	30.06.2019	30.06.2018
	CHF	CHF
Créances envers des tiers	25,790.55	64,367.30
Créances envers organisations proches (OC)	49,458.20	15,290.50
	<u>75,248.75</u>	<u>79,657.80</u>

4) Autres dettes à court terme

Composition	30.06.2019 CHF	30.06.2018 CHF
Crédits d'impôt anticipé	26,250.00	35,494.49
Actifs assurance sociale	19,294.45	0.00
Consortium immobilier Clau- siusstrasse 45	43,070.65	32,004.70
Bons d'achat	3,355.00	4,365.00
TVA	9,491.44	36,555.25
	<u>101,461.54</u>	<u>108,419.44</u>

5) Comptes de régularisation actifs

Composition	30.06.2019 CHF	30.06.2018 CHF
Legs	264,400.00	0.00
SwissLife SA prime 2 semestre 2019	74,648.55	62,515.40
Comptes de régularisation	69,813.00	25,268.91
Cotisation OC Vaud 2012/13	0.00	7,057.35
Cotisation OC Neuchâtel 2011/12	0.00	3,021.60
	<u>408,861.55</u>	<u>97,863.26</u>

Le légat promis a été crédité le 20 août sur notre compte postal.

6) Immobilisations

a) Immobilisations financières

Dans les immobilisations financières figure, sans modification, une participation de 8.333 % à Texaid-Textilverwertungs-AG (TVAG) dont le siège est à Schattdorf. La TVAG détient un capital-actions de 1,5 million CHF.

Cette participation représente aux yeux du Secours suisse d'hiver un instrument de recherche de fonds à long terme censé favoriser la diversification des revenus. Nous renvoyons ici au point 10, remarques concernant le compte d'exploitation.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent principalement de la copropriété (1/3) d'un immeuble situé Clausiusstrasse 45, siège du Secours suisse d'hiver.

c) Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend les services de tiers capitalisés dans le cadre de l'acquisition d'un logiciel de traitement des cas.

d) Évaluation

Immobilisation 2017/18	Immobilisations financières	Immeuble Clausiusstr. 45	Mobilier	Ordinateurs	Logiciels	Total
Valeur d'achat/de vente	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
État au 01.07.2017	126,651.65	1,210,000.00	116,558.41	62,577.56	0.00	1,515,787.62
Investissements	0.00	0.00	0.00	0.00	72,894.50	72,894.50
Résultat de la réévaluation	0.00	0.00	0.00	0.00		566,600.00
État au 30.06.2018	126,651.65	1,210,000.00	116,558.41	62,577.56	72,894.50	1,588,682.12
Amortissements cumulés						
État au 01.07.2017	0.00	108,900.00	110,708.41	58,543.56	0.00	278,151.97
Amortissements exercice sous revue	0.00	24,200.00	2,925.00	2,017.00	24,298.50	53,440.50
État au 30.06.2018	0.00	133,100.00	113,633.41	60,560.56	24,298.50	331,592.47
	126,651.65	1,076,900.00	2,925.00	2,017.00	48,596.00	1,257,089.65

Immobilisation 2018/19	Immobilisations financières	Immeuble Clausiusstr. 45	Mobilier	Ordinateurs	Logiciels	Total
Valeur d'achat/de vente	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
État au 01.07.2018	126,651.65	1,210,000.00	116,558.41	62,577.56	72,894.50	1,588,682.12
Investissements	0.00	0.00	0.00	0.00	25,576.05	25,576.05
Résultat de la réévaluation	0.00	0.00	0.00	0.00		566,600.00
État au 30.06.2019	126,651.65	1,210,000.00	116,558.41	62,577.56	98,470.55	1,614,258.17
Amortissements cumulés						
État au 01.07.2018	0.00	133,100.00	113,633.41	60,560.56	24,298.50	331,592.47
Amortissements exercice sous revue	0.00	24,200.00	2,925.00	2,017.00	32,393.35	61,535.35
État au 30.06.2019	0.00	157,300.00	116,558.41	62,577.56	56,691.85	393,127.82
	126,651.65	1,052,700.00	0.00	0.00	41,778.70	1,221,130.35

7) Variation du capital de fonds et du capital de l'organisation

Le détail des variations des différents postes du capital disponible, du capital lié et du capital du fonds est présenté dans le compte de résultat et dans l'état des variations du capital.

Remarques concernant les différentes positions du Compte d'exploitation

8) Recettes provenant des collectes et des dons

Avec des investissements supplémentaires dans la collecte de fonds de 256,000.00 CHF par rapport à l'année précédente, le résultat des collectes a augmenté de 402,000.00 CHF. Nous nous attendons à ce que ces coûts supplémentaires ponctuels aient également un effet durable sur les entrées de dons au cours des prochaines années.

9) Legs

Au cours de cet exercice, le Secours suisse d'hiver a été généreusement considéré dans différents legs.

Les héritages et legs sont comptabilisés en produits au moment de la date d'ouverture du testament ou après qu'une estimation fiable de la succession respective a été faite, et différés à l'actif du bilan. Au 30 juin 2019, les comptes de régularisation correspondants s'élevaient à 264,400.00 CHF (au 30 juin 2018, il n'y avait pas de régularisation).

10) Participation à la collecte de vêtements usagés TEXAID

Avec le Secours suisse d'hiver, la Croix-Rouge Suisse, Caritas Suisse, l'EPER, Kolping Suisse ainsi que Solidar Suisse forment la communauté de travail TEXAID et est actionnaire de Texaid Textilverwertungs-Aktiengesellschaft. TEXTAID, en Suisse, s'occupe de la collecte de vêtements, chaussures et des textiles domestiques usagés. La participation du Secours d'hiver aux recettes se monte à 364,472.00 CHF (année précédente 340,000.00 CHF).

11) Transactions avec des personnes et organisations proches

Les transactions s'effectuent essentiellement avec des organisations proches, juridiquement autonomes, et figurent séparément dans les comptes annuels. Le Secours suisse d'hiver perçoit les cotisations de membre des organisations cantonales et participe à leurs collectes à raison de 4.5 %. De plus, le Secours suisse d'hiver fournit des services de collecte rémunérés aux organisations cantonales.

Une part importante du produit de la collecte centrale du Secours suisse d'hiver est mise à la

disposition des organisations cantonales. Ces montants sont exclusivement affectés à des prestations d'aide. Les organisations cantonales sont tenues de présenter chaque année au Secours suisse d'hiver les preuves de l'utilisation qui a été faite de ces fonds par écrit.

Cotisations des organisations cantonales OC	2018/19 CHF	2017/18 CHF
4,5 % des collectes des organisations cantonales	182,806.07	168,355.37
Cotisations proportionnelles à la population résidente	52,880.00	215,056.00
Produit des prestations pour les organisations cantonales	257,996.17	233,486.09
Cotisations aux organisations cantonales OC	CHF	CHF
Contributions affectées de la collecte centrale	673,025.95	799,056.00

En raison d'une modification du système de calcul des cotisations des membres sur la base de la population résidente, les cotisations des organisations cantonales ont diminué de 162,176.00 CHF.

Le manque à gagner de 126,030.00 CHF a été partiellement compensé par les cotisations versées à l'organisation cantonale.

Dans l'ensemble, les organisations cantonales ont reçu plus d'argent du Secours suisse d'hiver à la suite du changement de système.

12) Commercialisation du Birnel

Produit net des ventes de Birnel	2018/19 CHF	2017/18 CHF
Produit de la vente de Birnel	299,661.39	343,840.41
Coûts d'acquisition du Birnel	-225,871.59	-260,507.30
Matériel d'information Birnel	-246.57	-6,463.01
Charges de personnel pour la commercialisation du Birnel	-4,000.00	-5,000.00
	<u>69,543.23</u>	<u>71,870.10</u>

Les coûts d'acquisition du Birnel correspondent à la somme de nombreuses commandes individuelles réparties sur l'année de l'exercice. Des coûts ne sont engagés qu'à l'arrivée de la commande, donc lorsque la vente est assurée. Le Secours d'hiver n'assume pas de risque de

production ni d'entreposage. Ce risque incombe exclusivement aux producteurs. Le Secours d'hiver n'a pas d'obligations envers les producteurs de Birnel. Le commerce traditionnel de Birnel procure des revenus supplémentaires du fait que la marge commerciale revient directement au Secours d'hiver.

13) Charges de personnel

Le Secrétariat central s'occupe du secrétariat du Secours suisse d'hiver. En collaboration avec les organes compétents, il est responsable d'une réalisation efficace et économique de l'ensemble des activités du Secours d'hiver.

Le secrétariat central emploie neuf collaborateurs/trices qui correspond au nombre d'équivalents plein temps de 7.1 (année précédente 6.4) en moyenne annuelle. La moyenne annuelle des emplois à plein temps n'est pas supérieure à 10, de même que l'année précédente.

Charges de personnel	2018/19 CHF	2017/18 CHF
Salaires bruts	-651,130.10	-622,172.95
Indemnités accident	532.20	8,932.00
Assurances sociales	-153,865.47	-161,311.98
Autres charges de personnel	-18,582.50	-12,199.95
Total charges de personnel	-823,045.87	-786,752.88
Part des charges de personnel imputable à la commercialisation du Birnel	4,000.00	5,000.00
Part des charges de personnel imputable à des coûts de projets	316,000.00	321,000.00
Part des charges de personnel imputable à l'acquisition de fonds	45,000.00	29,000.00
Charges de personnel administratif	-458,045.87	-431,752.88

La masse salariale du Secours suisse d'hiver s'est élevée à 651,130.10 CHF (année précédente 622,172.95 CHF). L'écart par rapport à l'année précédente résulte des augmentations de salaires et de charge de travail. En outre, des prestations sociales d'un montant de 153,865.47 CHF (exercice précédent 161,311.98 CHF) ont été versées. La contribution de l'employeur à la prévoyance professionnelle selon la LPP incluse dans ces prestations sociales s'élève à 79,651,10 CHF (exercice précédent 81,488,40 CHF).

À la date de clôture du bilan, Le Secours suisse d'hiver avait un solde créditeur de 83,990,25 CHF (exercice précédent 5,108,40 CHF) auprès de la Fondation collective LPP de SwissLife.

La part des charges de personnel imputable à des coûts de projets est recalculée et adaptée annuellement.

14) Frais de collecte de fonds/charges de projets et administratifs selon la méthode de calcul ZEWO

Selon la méthode de calcul ZEWO, les frais de collecte de fonds se montent à 1,351,323.39 CHF soit à 17.42 % des dépenses totales déterminantes du Secours d'hiver (année précédente : 1,139,813.70 CHF, soit 15.04 %). Dans ces frais de collecte de fonds, figure également le produit de la vente de Birnel, mais pas le produit net correspondant. Comme la marge commerciale revient directement au Secours d'hiver (selon point 12), le résultat divergerait de la méthode de calcul ZEWO. Ainsi les frais de collecte de fonds s'élèvent à 1,121,205.23 CHF soit à 14.89 % (année précédente 872,843.39 CHF, soit 11.94 %). Les frais de collecte de fonds comprennent également des dépenses relatives à une vaste campagne d'information sur le thème de la pauvreté et un meilleur encadrement des donatrices et donateurs.

Les charges de projets s'élèvent aujourd'hui à 5,697,722.58 CHF, soit 73.44 % des dépenses totales (exercice précédent 5,618,619.80 CHF, soit 74.48 %).

Les charges administratives se sont élevées à 708,916.41 CHF soit 9.14 % (exercice précédent 794,411.49 CHF soit 10.48 %).

15) Indemnisation de l'organe directeur

Les neuf membres du comité central travaillent à titre honorifique et n'ont droit, en vertu de l'art. 11, al. 7 des statuts du Secours suisse d'hiver, qu'au remboursement de leurs frais effectifs et dépenses en espèces. Le président central a renoncé au paiement forfaitaire annuel pour les repas auxquels il avait droit. Les autres membres de l'organe directeur et les membres des comités spécialisés ont droit au remboursement de leurs frais de voyage et du repas de midi pris en commun lors des séances.

La rémunération des membres de la direction est fixée par le comité central et correspond à celle du marché. La rémunération de la direction n'est pas divulguée, la direction n'étant composée que d'une seule personne.

16) Société immobilière

Grâce à un héritage, le Secours suisse d'hiver et Pro Patria ont créé une société immobilière pour l'immeuble situé Clausiusstrasse 45, 8006 Zurich. Le secrétariat central du Secours suisse d'hiver siégeant à cette adresse, ce dernier est à la fois copropriétaire et locataire. La société immobilière dispose de son propre compte de charges d'exploitation, qui est clôturé fin décembre. Les charges ou produits Secours suisse d'hiver provenant de l'immeuble situé

Clausiusstrasse 45 ainsi que les éventuels avoirs ou dettes envers la société immobilière sont repris de ce compte de charges d'exploitation.

17) Événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice

Nous n'avons pas connaissance d'événements importants survenus après la date de clôture pouvant avoir une incidence sur les comptes annuels 2018/19.

Les comptes annuels 2018/19 ont été approuvés le 25 septembre 2019 par le comité central.

Annexe aux comptes annuels 2018/19

Principes régissant l'établissement des comptes

Généralités

Les comptes sont établis conformément aux recommandations comptables Swiss GAAP RPC (RPC fondamentales et RPC 21), aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations), aux prescriptions de la fondation ZEWÖ ainsi qu'aux dispositions des statuts du Secours suisse d'hiver. Les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Secours suisse d'hiver

Forme juridique

Le Secours suisse d'hiver avec siège à Zurich est une association politiquement et confessionnellement neutre d'utilité publique répondant aux termes de l'art. 60 et suivants du CC.

Publication des comptes annuels

Les comptes sont publiés en français et en allemand. En cas de divergences entre les langues, la version allemande fait foi.

Organisations proches du Secours suisse d'hiver et périmètre de consolidation

Le Secours d'hiver est une œuvre d'entraide active sur l'ensemble du territoire national et composée de l'association centrale appelée Secours suisse d'hiver ainsi que de ses 27 antennes cantonales et régionales. L'association centrale du Secours suisse d'hiver est l'organisation faitière des antennes cantonales à l'usage desquelles elle émet des concepts et directives pour l'accomplissement des tâches du Secours d'hiver et les soutient par des conseils et des services.

Les organisations cantonales sont juridiquement autonomes et le Secours suisse d'hiver n'exerce aucune influence déterminante sur elles. Comme elles ne sont pas soumises à un contrôle centralisé ni à une administration commune, aucune raison matérielle n'exige un bilan consolidé. Les organisations cantonales et l'association centrale collaborent en tant que partenaires. Toutes les transactions essentielles avec les organisations proches de l'association centrale figurent dans les comptes annuels.

Principes appliqués en matière d'établissement du bilan et d'évaluation

Sans autre mention, les différents éléments du bilan ont été comptabilisés à leur valeur vénale à la date de clôture de l'exercice. D'éventuels intérêts courus sont considérés comme la valeur

vénale de l'élément concerné. La comptabilité est établie en francs suisses. Les actifs et les passifs en devises étrangères sont évalués en fonction des cours à la date de clôture.

Disponibilités et titres

Les disponibilités comprennent la caisse, les comptes postaux, les comptes bancaires ainsi que les dépôts à court terme avec une échéance résiduelle de trois mois au maximum. Outre les titres proprement dits, font également partie des titres les placements assimilables aux titres, p. ex. des parts de fonds de placement évaluées à la valeur boursière, ainsi que les dépôts à terme avec une échéance résiduelle de plus de trois mois.

Créances résultant de livraisons et prestations et autres créances à court terme

Celles-ci comprennent des créances résultant de livraisons et de prestations. Les autres créances se composent d'impôts anticipés et de TVA remboursables, d'un compte de versement de primes de prévoyance professionnelle (LPP) ainsi que d'un avoir vis-à-vis du consortium immobilier Clausiusstrasse 45. Les bons Cumulus de Migros et les chèques REKA que nous avons reçus sont comptabilisés sous le poste Autres créances à court terme. Les évaluations sont comptabilisées à la valeur nominale.

Stocks

La position Stocks inclut le stock de Birnel du Secrétariat central ainsi que le stock de literie auprès du transporteur. La valeur des marchandises est calculée au prix de revient ou au prix le plus bas de la valeur réalisable.

Actifs de régulation

Ce poste comprend les actifs (crédit) qui résultent de la délimitation catégorielle et temporelle des postes individuels des charges et des produits. Leur évaluation est comptabilisée en fonction de leur valeur nominale. D'éventuels intérêts générés par des placements de titres sont évalués à leur valeur vénale et ne sont pas pris en considération dans ce poste lors de l'établissement du bilan.

Immobilisations financières

Ce poste comprend l'investissement stratégique dans Texaid-Textilverwertungs-Aktiengesellschaft (TVAG).

Ils sont évalués au coût d'achat historique diminué des amortissements planifiés ou non planifiés (dépréciation) nécessaires.

Immobilisations corporelles

Ce poste comporte un immeuble qui appartient pour un tiers au Secours suisse d'hiver qui pourrait être vendu pour servir aux buts de l'association ainsi que les ordinateurs et le mobilier indispensables au Secours suisse d'hiver pour accomplir ses prestations et assurer son administration.

L'évaluation des ordinateurs et du mobilier part de la valeur d'achat de laquelle ont été déduits les amortissements planifiés, et sont généralement amortis sur trois ans.

Des achats inférieurs à 5,000.00 CHF ne sont pas activés. L'immeuble est évalué à son coût d'acquisition moins les amortissements planifiés, sur la base d'une durée d'utilisation de 50 ans.

Créances résultant de ventes et prestations

Dans ce poste figurent divers engagements résultant de fournitures et de prestations. Leur évaluation correspond à la valeur nominale.

Passifs de régulation

Ce poste comprend les passifs présentés conformément aux principes de la délimitation périodique et du rattachement des charges aux produits. Leur évaluation se fait en fonction de leur valeur nominale.

Capital des fonds

Le capital de fonds comprend des moyens financiers mis à la disposition de l'organisation pour des buts clairement définis (dons affectés).

Capital lié généré

Le capital lié comprend les fonds utilisés par l'organisation à des fins clairement définies et restrictives.

L'utilisation du capital lié est régie par le règlement du Fonds du Secours suisse d'hiver. Les revenus des placements des différents fonds ne font l'objet d'aucune affectation.

En outre, la réserve de fluctuation de valeurs est séparée du capital lié. Elle sert à couvrir le risque de perte sur les placements en valeurs mobilières. La réserve de fluctuation, qui est présentée séparément, s'élève à 15 pour cent du portefeuille de titres évalué à la valeur de marché.

Capital libre

Ce poste contient les moyens financiers à libre disposition dans le cadre des buts fixés par les statuts du Secours suisse d'hiver. Une fois qu'elle a rempli ses engagements, l'organisation est libre de les utiliser conformément à ses buts. Dans le capital librement disponible, il faut distinguer celui qui provient des excédents des résultats et celui du fonds général de réserve dont le comité central détermine d'année en année le montant qu'il y a lieu de lui attribuer.

Principes concernant le compte des flux monétaires

Le compte des flux monétaires se base sur le fonds de liquidités. Le compte des flux monétaires indique les fluctuations du fonds, en distinguant les facteurs d'activité d'exploitation, d'investissement et de financement. Il est établi selon la méthode indirecte.

Principes de calcul des variations du capital

Le tableau de variation du capital montre l'évolution du capital de et de chaque composante du capital lié et du capital libre, ventilés en "affectations" et "utilisations".

Remarques concernant certains postes du bilan

1) Liquidités

Composition	30.06.2019 CHF	30.06.2018 CHF
Caisse	2,089.50	3,537.30
Postfinance	368,470.68	5,847,541.81
Banque	2,011,778.75	1,714,574.57
	<u>2,382,338.93</u>	<u>7,565,653.68</u>

2) Titres

Le portefeuille de titres est géré par deux banques. L'objectif de la politique d'investissement du Secours d'hiver consiste à conserver le capital et à obtenir si possible un petit rendement. Les titres sont répartis comme suit :

Catégories d'investissement	30.06.2019 CHF	en %	30.06.2018 CHF	en %
Obligations	5,039,000.00	73%	2,406,802.00	72%
Actions	1,901,210.04	27%	933,242.59	28%
	<u>6,940,210.04</u>	100%	<u>3,340,044.59</u>	100%

Il existe un règlement d'investissement qui définit les principes, les directives, les tâches et les compétences à respecter lors de la gestion d'actifs financiers.

3) Créances résultant de livraisons et de prestations

	30.06.2019 CHF	30.06.2018 CHF
Créances envers des tiers	25,790.55	64,367.30
Créances envers organisations proches (OC)	49,458.20	15,290.50
	<u>75,248.75</u>	<u>79,657.80</u>

4) Autres dettes à court terme

Composition	30.06.2019 CHF	30.06.2018 CHF
Crédits d'impôt anticipé	26,250.00	35,494.49
Actifs assurance sociale	19,294.45	0.00
Consortium immobilier Clau- siusstrasse 45	43,070.65	32,004.70
Bons d'achat	3,355.00	4,365.00
TVA	9,491.44	36,555.25
	<u>101,461.54</u>	<u>108,419.44</u>

5) Comptes de régularisation actifs

Composition	30.06.2019 CHF	30.06.2018 CHF
Legs	264,400.00	0.00
SwissLife SA prime 2 semestre 2019	74,648.55	62,515.40
Comptes de régularisation	69,813.00	25,268.91
Cotisation OC Vaud 2012/13	0.00	7,057.35
Cotisation OC Neuchâtel 2011/12	0.00	3,021.60
	<u>408,861.55</u>	<u>97,863.26</u>

Le légat promis a été crédité le 20 août sur notre compte postal.

6) Immobilisations

a) Immobilisations financières

Dans les immobilisations financières figure, sans modification, une participation de 8.333 % à Texaid-Textilverwertungs-AG (TVAG) dont le siège est à Schattdorf. La TVAG détient un capital-actions de 1,5 million CHF.

Cette participation représente aux yeux du Secours suisse d'hiver un instrument de recherche de fonds à long terme censé favoriser la diversification des revenus. Nous renvoyons ici au point 10, remarques concernant le compte d'exploitation.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent principalement de la copropriété (1/3) d'un immeuble situé Clausiusstrasse 45, siège du Secours suisse d'hiver.

c) Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend les services de tiers capitalisés dans le cadre de l'acquisition d'un logiciel de traitement des cas.

d) Évaluation

Immobilisation 2017/18	Immobilisations financières	Immeuble Clausiusstr. 45	Mobilier	Ordinateurs	Logiciels	Total
Valeur d'achat/de vente	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
État au 01.07.2017	126,651.65	1,210,000.00	116,558.41	62,577.56	0.00	1,515,787.62
Investissements	0.00	0.00	0.00	0.00	72,894.50	72,894.50
Résultat de la réévaluation	0.00	0.00	0.00	0.00		566,600.00
État au 30.06.2018	126,651.65	1,210,000.00	116,558.41	62,577.56	72,894.50	1,588,682.12
Amortissements cumulés						
État au 01.07.2017	0.00	108,900.00	110,708.41	58,543.56	0.00	278,151.97
Amortissements exercice sous revue	0.00	24,200.00	2,925.00	2,017.00	24,298.50	53,440.50
État au 30.06.2018	0.00	133,100.00	113,633.41	60,560.56	24,298.50	331,592.47
	126,651.65	1,076,900.00	2,925.00	2,017.00	48,596.00	1,257,089.65

Immobilisation 2018/19	Immobilisations financières	Immeuble Clausiusstr. 45	Mobilier	Ordinateurs	Logiciels	Total
Valeur d'achat/de vente	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
État au 01.07.2018	126,651.65	1,210,000.00	116,558.41	62,577.56	72,894.50	1,588,682.12
Investissements	0.00	0.00	0.00	0.00	25,576.05	25,576.05
Résultat de la réévaluation	0.00	0.00	0.00	0.00		566,600.00
État au 30.06.2019	126,651.65	1,210,000.00	116,558.41	62,577.56	98,470.55	1,614,258.17
Amortissements cumulés						
État au 01.07.2018	0.00	133,100.00	113,633.41	60,560.56	24,298.50	331,592.47
Amortissements exercice sous revue	0.00	24,200.00	2,925.00	2,017.00	32,393.35	61,535.35
État au 30.06.2019	0.00	157,300.00	116,558.41	62,577.56	56,691.85	393,127.82
	126,651.65	1,052,700.00	0.00	0.00	41,778.70	1,221,130.35

7) Variation du capital de fonds et du capital de l'organisation

Le détail des variations des différents postes du capital disponible, du capital lié et du capital du fonds est présenté dans le compte de résultat et dans l'état des variations du capital.

Remarques concernant les différentes positions du Compte d'exploitation

8) Recettes provenant des collectes et des dons

Avec des investissements supplémentaires dans la collecte de fonds de 256,000.00 CHF par rapport à l'année précédente, le résultat des collectes a augmenté de 402,000.00 CHF. Nous nous attendons à ce que ces coûts supplémentaires ponctuels aient également un effet durable sur les entrées de dons au cours des prochaines années.

9) Legs

Au cours de cet exercice, le Secours suisse d'hiver a été généreusement considéré dans différents legs.

Les héritages et legs sont comptabilisés en produits au moment de la date d'ouverture du testament ou après qu'une estimation fiable de la succession respective a été faite, et différés à l'actif du bilan. Au 30 juin 2019, les comptes de régularisation correspondants s'élevaient à 264,400.00 CHF (au 30 juin 2018, il n'y avait pas de régularisation).

10) Participation à la collecte de vêtements usagés TEXAID

Avec le Secours suisse d'hiver, la Croix-Rouge Suisse, Caritas Suisse, l'EPER, Kolping Suisse ainsi que Solidar Suisse forment la communauté de travail TEXAID et est actionnaire de Texaid Textilverwertungs-Aktiengesellschaft. TEXTAID, en Suisse, s'occupe de la collecte de vêtements, chaussures et des textiles domestiques usagés. La participation du Secours d'hiver aux recettes se monte à 364,472.00 CHF (année précédente 340,000.00 CHF).

11) Transactions avec des personnes et organisations proches

Les transactions s'effectuent essentiellement avec des organisations proches, juridiquement autonomes, et figurent séparément dans les comptes annuels. Le Secours suisse d'hiver perçoit les cotisations de membre des organisations cantonales et participe à leurs collectes à raison de 4.5 %. De plus, le Secours suisse d'hiver fournit des services de collecte rémunérés aux organisations cantonales.

Une part importante du produit de la collecte centrale du Secours suisse d'hiver est mise à la

disposition des organisations cantonales. Ces montants sont exclusivement affectés à des prestations d'aide. Les organisations cantonales sont tenues de présenter chaque année au Secours suisse d'hiver les preuves de l'utilisation qui a été faite de ces fonds par écrit.

Cotisations des organisations cantonales OC	2018/19 CHF	2017/18 CHF
4,5 % des collectes des organisations cantonales	182,806.07	168,355.37
Cotisations proportionnelles à la population résidente	52,880.00	215,056.00
Produit des prestations pour les organisations cantonales	257,996.17	233,486.09
Cotisations aux organisations cantonales OC	CHF	CHF
Contributions affectées de la collecte centrale	673,025.95	799,056.00

En raison d'une modification du système de calcul des cotisations des membres sur la base de la population résidente, les cotisations des organisations cantonales ont diminué de 162,176.00 CHF.

Le manque à gagner de 126,030.00 CHF a été partiellement compensé par les cotisations versées à l'organisation cantonale.

Dans l'ensemble, les organisations cantonales ont reçu plus d'argent du Secours suisse d'hiver à la suite du changement de système.

12) Commercialisation du Birnel

Produit net des ventes de Birnel	2018/19 CHF	2017/18 CHF
Produit de la vente de Birnel	299,661.39	343,840.41
Coûts d'acquisition du Birnel	-225,871.59	-260,507.30
Matériel d'information Birnel	-246.57	-6,463.01
Charges de personnel pour la commercialisation du Birnel	-4,000.00	-5,000.00
	<u>69,543.23</u>	<u>71,870.10</u>

Les coûts d'acquisition du Birnel correspondent à la somme de nombreuses commandes individuelles réparties sur l'année de l'exercice. Des coûts ne sont engagés qu'à l'arrivée de la commande, donc lorsque la vente est assurée. Le Secours d'hiver n'assume pas de risque de

production ni d'entreposage. Ce risque incombe exclusivement aux producteurs. Le Secours d'hiver n'a pas d'obligations envers les producteurs de Birnel. Le commerce traditionnel de Birnel procure des revenus supplémentaires du fait que la marge commerciale revient directement au Secours d'hiver.

13) Charges de personnel

Le Secrétariat central s'occupe du secrétariat du Secours suisse d'hiver. En collaboration avec les organes compétents, il est responsable d'une réalisation efficace et économique de l'ensemble des activités du Secours d'hiver.

Le secrétariat central emploie neuf collaborateurs/trices qui correspond au nombre d'équivalents plein temps de 7.1 (année précédente 6.4) en moyenne annuelle. La moyenne annuelle des emplois à plein temps n'est pas supérieure à 10, de même que l'année précédente.

Charges de personnel	2018/19 CHF	2017/18 CHF
Salaires bruts	-651,130.10	-622,172.95
Indemnités accident	532.20	8,932.00
Assurances sociales	-153,865.47	-161,311.98
Autres charges de personnel	-18,582.50	-12,199.95
Total charges de personnel	-823,045.87	-786,752.88
Part des charges de personnel imputable à la commercialisation du Birnel	4,000.00	5,000.00
Part des charges de personnel imputable à des coûts de projets	316,000.00	321,000.00
Part des charges de personnel imputable à l'acquisition de fonds	45,000.00	29,000.00
Charges de personnel administratif	-458,045.87	-431,752.88

La masse salariale du Secours suisse d'hiver s'est élevée à 651,130.10 CHF (année précédente 622,172.95 CHF). L'écart par rapport à l'année précédente résulte des augmentations de salaires et de charge de travail. En outre, des prestations sociales d'un montant de 153,865.47 CHF (exercice précédent 161,311.98 CHF) ont été versées. La contribution de l'employeur à la prévoyance professionnelle selon la LPP incluse dans ces prestations sociales s'élève à 79,651,10 CHF (exercice précédent 81,488,40 CHF).

À la date de clôture du bilan, Le Secours suisse d'hiver avait un solde créditeur de 83,990,25 CHF (exercice précédent 5,108,40 CHF) auprès de la Fondation collective LPP de SwissLife.

La part des charges de personnel imputable à des coûts de projets est recalculée et adaptée annuellement.

14) Frais de collecte de fonds/charges de projets et administratifs selon la méthode de calcul ZEWO

Selon la méthode de calcul ZEWO, les frais de collecte de fonds se montent à 1,351,323.39 CHF soit à 17.42 % des dépenses totales déterminantes du Secours d'hiver (année précédente : 1,139,813.70 CHF, soit 15.04 %). Dans ces frais de collecte de fonds, figure également le produit de la vente de Birnel, mais pas le produit net correspondant. Comme la marge commerciale revient directement au Secours d'hiver (selon point 12), le résultat divergerait de la méthode de calcul ZEWO. Ainsi les frais de collecte de fonds s'élèvent à 1,121,205.23 CHF soit à 14.89 % (année précédente 872,843.39 CHF, soit 11.94 %). Les frais de collecte de fonds comprennent également des dépenses relatives à une vaste campagne d'information sur le thème de la pauvreté et un meilleur encadrement des donatrices et donateurs.

Les charges de projets s'élèvent aujourd'hui à 5,697,722.58 CHF, soit 73.44 % des dépenses totales (exercice précédent 5,618,619.80 CHF, soit 74.48 %).

Les charges administratives se sont élevées à 708,916.41 CHF soit 9.14 % (exercice précédent 794,411.49 CHF soit 10.48 %).

15) Indemnisation de l'organe directeur

Les neuf membres du comité central travaillent à titre honorifique et n'ont droit, en vertu de l'art. 11, al. 7 des statuts du Secours suisse d'hiver, qu'au remboursement de leurs frais effectifs et dépenses en espèces. Le président central a renoncé au paiement forfaitaire annuel pour les repas auxquels il avait droit. Les autres membres de l'organe directeur et les membres des comités spécialisés ont droit au remboursement de leurs frais de voyage et du repas de midi pris en commun lors des séances.

La rémunération des membres de la direction est fixée par le comité central et correspond à celle du marché. La rémunération de la direction n'est pas divulguée, la direction n'étant composée que d'une seule personne.

16) Société immobilière

Grâce à un héritage, le Secours suisse d'hiver et Pro Patria ont créé une société immobilière pour l'immeuble situé Clausiusstrasse 45, 8006 Zurich. Le secrétariat central du Secours suisse d'hiver siégeant à cette adresse, ce dernier est à la fois copropriétaire et locataire. La société immobilière dispose de son propre compte de charges d'exploitation, qui est clôturé fin décembre. Les charges ou produits Secours suisse d'hiver provenant de l'immeuble situé

Clausiusstrasse 45 ainsi que les éventuels avoirs ou dettes envers la société immobilière sont repris de ce compte de charges d'exploitation.

17) Événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice

Nous n'avons pas connaissance d'événements importants survenus après la date de clôture pouvant avoir une incidence sur les comptes annuels 2018/19.

Les comptes annuels 2018/19 ont été approuvés le 25 septembre 2019 par le comité central.